

**ICHNGO FORUM**

Forum des ONG du PCI

# Note d'information

**Contributions et collaboration des ONG à la mise en œuvre du cadre global de résultats (CGR) et à l'établissement des rapports périodiques par les États parties**



## Note d'information

**Contributions et collaboration des ONG à la mise en œuvre du cadre global de résultats (CGR) et à l'établissement des rapports périodiques par les États parties**

**Préparé par le groupe de travail sur les politiques et le développement juridique, Forum des ONG du PCI**

# Table des matières

<b>Comment utiliser cette note d'information</b>	<b>1</b>
<b>1. L'État partie a l'obligation directe de collaborer avec les ONG</b>	<b>2</b>
<b>2. L'aide de l'État est attendue par les ONG</b>	<b>7</b>
<b>3. Les ONG agissent en partenariat avec les acteurs étatiques</b>	<b>14</b>
<b>4. Les ONG agissant en tant qu'acteurs indépendants</b>	<b>19</b>
<b>5. Les ONG sont avant tout une source d'information</b>	<b>26</b>

# Comment utiliser cette note d'information

Dans les États parties, il existe de nombreuses façons de travailler à la sauvegarde du patrimoine vivant et à la mise en œuvre de la Convention de 2003 de l'UNESCO. Ainsi, par exemple, les ONG s'engagent souvent dans les processus de sauvegarde et contribuent de diverses manières aux objectifs du cadre global de résultats (CGR). En outre, les ONG et les États parties interagissent de multiples façons. Ces activités apportent un riche éventail de possibilités et de nuances dans le travail sur la Convention. Elles contribuent grandement à la réalisation du CGR et, par extension, elles enrichissent également les rapports périodiques dans les pays.

Pour donner une vue d'ensemble de la myriade d'activités des ONG dans le cadre du CGR et des rapports périodiques, nous répartirons ici les activités des ONG en **cinq types d'interactions différentes entre les ONG et les États parties dans le cadre du travail sur la Convention**. En présentant des **exemples** pertinents, nous illustrerons également quelques façons concrètes de fonctionner.

Nous espérons que cela sera utile aux États parties lorsqu'ils réfléchiront à la manière dont ils peuvent tirer parti de la ressource que représentent les ONG dans les progrès réalisés par leur pays dans la mise en œuvre de la Convention et la réalisation du CGR et, actuellement, dans l'élaboration de leurs rapports périodiques.

**Nous avons identifié cinq types d'interactions différentes entre les ONG et les États parties à la lumière du CGR et des rapports périodiques de la Convention:**

1

L'État partie a l'obligation directe de collaborer avec les ONG

La convention de 2003 demande aux États de travailler directement avec les ONG de deux manières principales:

- 1 D'une part, en proposant des organisations à accréditer pour agir à titre consultatif auprès du Comité (article 9, paragraphe 1) et,**
- 2 d'autre part, que les États parties collaborent avec les ONG pour identifier et définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur leur territoire (article 11(b)).**

Ce dernier point a été étendu par les Directives opérationnelles pour inclure une telle collaboration également dans d'autres mesures de sauvegarde appropriées (DO 90). Il s'agit donc désormais d'une exigence assez large concernant toutes les mesures de sauvegarde possibles, comme le prévoit l'article 2, paragraphe 3.

Au niveau international, les Directives Opérationnelles prévoient également le rôle consultatif des ONG accréditées auprès du Comité en ce qui concerne les dossiers relevant des mécanismes d'inscription et les demandes d'assistance internationale (DO 96).

## 1. L'État partie a l'obligation directe de collaborer avec les ONG

L'inventaire des éléments du PCI dans les pays est probablement l'activité la plus évidente dans laquelle la participation des ONG est envisagée conformément à l'article 11, point b). Cela est directement lié au **Facteur d'appréciation (FA) 8.1**, selon lequel **“Les communautés, groupes et ONG pertinentes participent de manière inclusive à l’inventaire, ce qui éclaire et renforce leurs efforts de sauvegarde”**.

**Il fait partie de l'indicateur 8 du CGR**, qui vise à évaluer dans quelle mesure le processus d'inventaire est “inclusif, respecte la diversité du PCI et de ses praticiens, et soutient la sauvegarde par les communautés, les groupes et les individus concernés”.

Montrer l'implication directe des ONG dans le processus d'inventaire est un moyen important de démontrer l'existence d'une telle approche inclusive et de soutien, et d'expliquer concrètement comment cela se fait dans votre pays.

### FA 8.1 EXEMPLE - ICHPEDIA

ichpedia

#### République de Corée

Le Centre d'études sur la culture immatérielle (CICS) est une ONG accréditée par l'UNESCO, créée en 2013 pour promouvoir les activités de sauvegarde du PCI et encourager la recherche dans ce domaine. Les principales activités de cette ONG sont des **projets de recherche et d'inventaire**.

Le CICS gère le premier “inventaire en ligne du patrimoine culturel immatériel” de Corée, basé sur les lignes directrices recommandées par l'UNESCO : ICHPEDIA.

**Afin d'encourager la participation au processus d'inventaire** des communautés, groupes, individus, ONG et autres personnes concernées, le CICS a développé le système ICHPEDIA en ligne et aide avec les enregistrements. Depuis 2010, 70 000 éléments ont été inventoriés.

Plus d'informations



<https://www.ichngoforum.org/ngos/the-center-for-intangible-culture-studies/>



Comme indiqué ci-dessus, la DO 90 fait également référence à l'inclusion des ONG dans « d'autres mesures de sauvegarde appropriées ». Étant donné l'importance de l'éducation et de la transmission dans le domaine des mesures de sauvegarde, il s'agit d'un autre domaine dans lequel le rapport périodique s'enquiert de l'implication des ONG (et d'autres parties prenantes)

**Le FA 4.3.** s'y rapporte en évaluant la mesure dans laquelle “**Des programmes d'éducation et/ou des activités parascolaires, menés par des communautés, des groupes, des ONG et des institutions du patrimoine, sur le PCI et le renforcement de sa transmission sont disponibles et soutenus**”.

### FA 4.3. EXEMPLE - PROGRAMME D'ÉDUCATION AU PATRIMOINE



Ouganda

L'ONG Cross-Cultural Foundation of Uganda (CCFU) soutient **plus de 80 clubs du patrimoine culturel dans les écoles secondaires ougandaises par le biais du programme d'éducation au patrimoine**. En dehors de la salle de classe, les jeunes apprennent à connaître leur culture et leur patrimoine.

Les écoles sont reliées aux musées communautaires en tant que points de référence sur le patrimoine culturel et, grâce au **travail de CCFU avec le National Curriculum Development Centre (Centre national de développement des programmes scolaires)**, la culture a été intégré dans le programme des écoles secondaires en 2017.

Plus d'informations

<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00946>





# 2

L'aide de l'État est attendue par les ONG

L'article 15 de la Convention de 2003 invite les États parties à **“s’efforce[r] d’assurer la plus large participation possible des communautés, des groupes et, le cas échéant, des individus** qui créent, entretiennent et transmettent ce patrimoine, et de les impliquer activement dans sa gestion”.

Comme nous le savons, il s'agit de l'un des aspects les plus novateurs de la Convention, qui représente un changement de paradigme dans les traités de l'UNESCO sur le patrimoine culturel. Bien que les ONG ne soient pas nommées en tant que telles dans cette disposition, il est évident que les activités de base des ONG avec les communautés porteuses de traditions peuvent être un moyen extrêmement précieux par lequel les États parties peuvent remplir cette exigence. En effet, nous comprenons de cet article que la Convention de 2003 **envisage** souvent **un rôle de facilitateur pour les États parties, dans lequel ils soutiennent les initiatives des acteurs non gouvernementaux.**

Les initiatives des ONG qui réalisent un travail participatif autour de la gestion et de la sauvegarde du patrimoine sont très courantes. Il existe un nombre assez important de Facteurs d'évaluation qui permettent d'évaluer le degré de soutien et de collaboration des États à ce type d'activité de sauvegarde participative, y compris l'implication des ONG dans ce domaine:

Certains facteurs d'évaluation mesurant le niveau de soutien sont, par exemple, les suivants:

**FA 1.4** sur la promotion d'institutions, d'organisations et/ou d'initiatives pour la documentation du PCI et l'utilisation de leur matériel pour soutenir la pratique continue et la transmission du PCI;

**FA 2.3** sur les initiatives menées par les communautés ou par les ONG offrant une formation à la sauvegarde et à la gestion du PCI;

**FA 9.2** sur la promotion de la recherche sur les approches et les impacts de la sauvegarde du PCI (en général ou en éléments spécifiques, inscrits ou non);

**FA 22.2** sur l'existence d'un environnement permettant aux ONG et autres organismes de la société civile de suivre et d'entreprendre des études sur les programmes et mesures de sauvegarde du PCI;

**FA 25.2** sur la mise en réseau international des porteurs/communautés du PCI, des ONG, des experts, des centres d'expertise et des instituts de recherche actifs dans le domaine du PCI.

### FA 1.4 EXEMPLE - CENTRE NORVÉGIEN POUR LA MUSIQUE ET LA DANSE TRADITIONNELLES

Norvège

L'ONG Norwegian Centre for Traditional Music and Dance (Centre norvégien pour la musique et la danse traditionnelles) est une fondation privée et indépendante **financée par l'État Norvégien**. Le centre possède l'une des **plus grandes archives d'Europe** sur les musiques et les danses traditionnelles, avec des enregistrements audio et vidéo datant du début des années 1900 jusqu'à aujourd'hui.

La pratique de la tradition **continue d'être documentée** jusqu'à aujourd'hui. Les archives sont utilisées pour la recherche, **l'éducation, la transmission** et la revitalisation, et peuvent être consultées sous la supervision d'experts. Les archives contiennent non seulement de la musique et des danses folkloriques norvégiennes, mais aussi des danses d'autres cultures, nations et communautés immigrées en Norvège.

Plus d'informations

<https://www.ichngoforum.org/ngos/norwegian-n-centre-for-traditional-music-and-dance/>





## FA 2.3 EXEMPLE - ART FOR LIFE

### Inde

Depuis 2005, l'ONG Contact Base, située dans l'est de l'Inde, a développé une **initiative phare pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**, appelée Art for Life (AFL). Dans l'ensemble, l'ONG Contact Base a pour mission de favoriser un développement équitable et de créer une synergie entre le développement culturel et le développement économique. Le programme Art for Life vise en particulier à revitaliser les compétences traditionnelles dans le domaine des arts du spectacle et de l'artisanat et à créer **des entreprises créatives communautaires**, notamment dans le domaine du tourisme culturel.

**Contact Base développe des modèles communautaires de gouvernance du patrimoine culturel, de gestion de l'accès et de contrôle des éléments du patrimoine culturel immatériel, ainsi que des exemples de rajeunissement** du patrimoine par les communautés indigènes. Depuis 2005, l'AFL a permis la renaissance et la revitalisation de plus de 15 formes d'art et d'artisanat et a favorisé l'autonomisation socio-économique de plus de 10000 artistes folkloriques et artisans dans l'est de l'Inde. La formation à la sauvegarde et à la gestion du patrimoine culturel immatériel est au cœur de ces programmes.

Plus d'informations

<https://www.ichngoforum.org/ngos/contact-base/>



## FA 9.2 EXEMPLE - Aigine Cultural Research Center

### Kirgizistan

Aigine Cultural Research Center (Aigine CRC) travaille dans le domaine des connaissances traditionnelles, de l'éducation, des sciences humaines et de la recherche sociale. Fondé en 2004, Aigine CRC s'est fixé pour objectif d'étudier et de préserver le patrimoine et la diversité culturels et naturels du Kirghizstan.

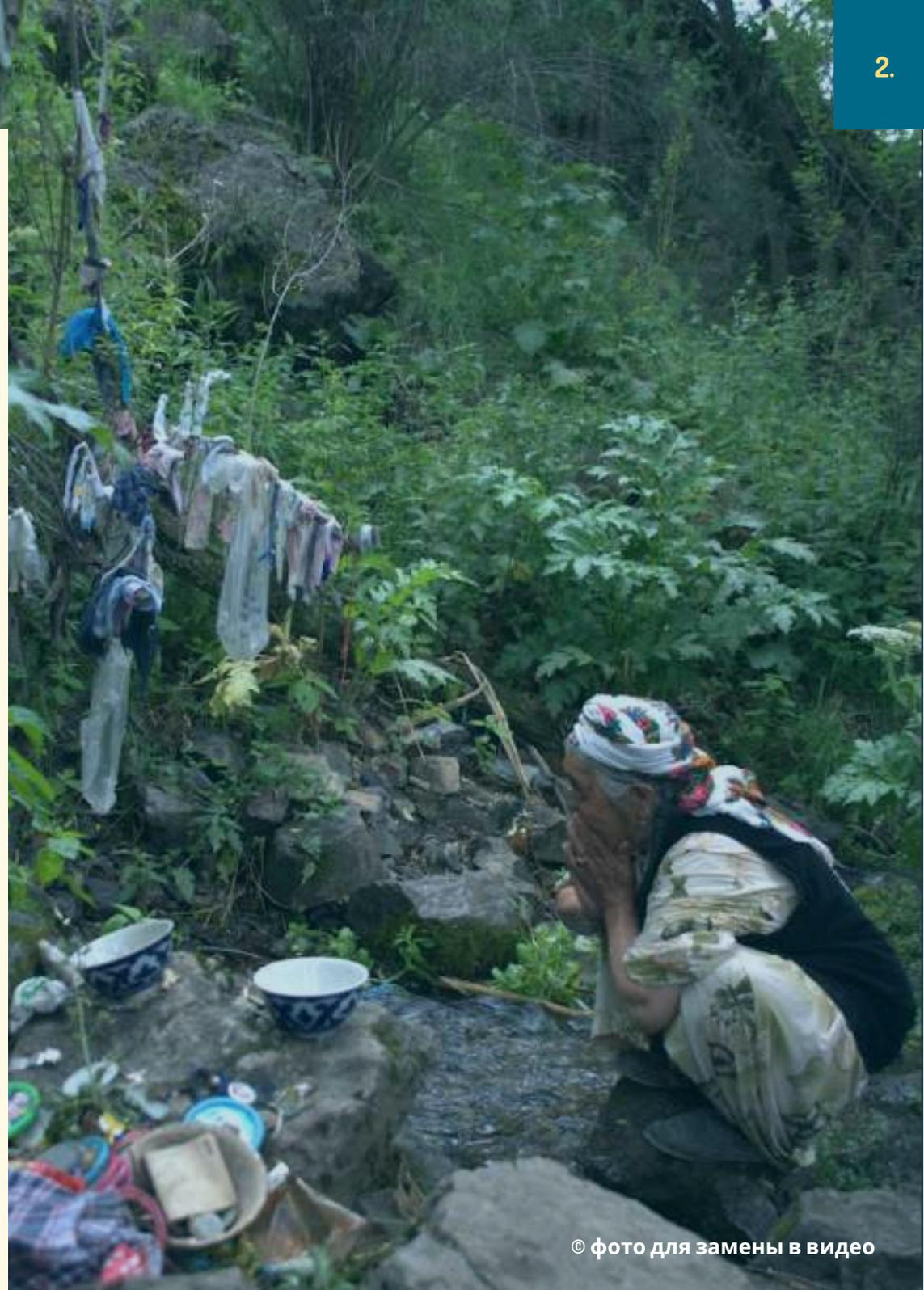
Après avoir commencé par des projets essentiellement académiques, tels que l'étude et la documentation de la tradition ancienne des pratiques de pèlerinage sur les sites sacrés, le centre a adopté l'approche de la **recherche-action participative** comme principe de travail principal. La majorité des projets d'Aigine visent à documenter et à **sauvegarder le patrimoine culturel immatériel**. Le travail d'Aigine est encouragé par la Commission nationale de la République kirghize pour l'UNESCO, mais **pour son financement, l'ONG doit surtout compter sur des fonds internationaux**.

Plus d'informations

<https://www.ichngoforum.org/ngos/aigine-cultural-research-center/>



<https://ich.unesco.org/en/news/safeguarding-practices-and-rituals-in-sacred-sites-in-kyrgyzstan-13322>



## FA 22.2 EXEMPLE - UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AUX ONG

### Belgique

Dans la région des Flandres en Belgique, le gouvernement a lancé **un nouveau cadre juridique** pour le patrimoine culturel depuis 2017, soutenant le travail sur le patrimoine, à la fois pour le patrimoine culturel matériel et immatériel.

Le décret permet aux organisations patrimoniales (non gouvernementales ou autres) de demander un financement concernant les différents types d'activités de préservation du patrimoine culturel qu'elles peuvent développer, telles que : l'inventaire, la documentation, l'éducation, la sensibilisation, la recherche et d'autres mesures. Ainsi, **la sauvegarde du PCI et le suivi des effets et de l'impact de ces mesures font désormais partie intégrante du travail du secteur du patrimoine**, comme le permettent et le soutiennent les politiques flamandes.

Plus d'informations

<https://publicaties.vlaanderen.be/view-file/52127>



## FA 25.2 EXEMPLE - RÉSEAU INTERNATIONAL

### International

Les réseaux internationaux impliquant des ONG sont très courants. Il y a beaucoup d'échanges mutuels et de travail en réseau, par exemple entre les ONG accréditées par l'UNESCO au sein du Forum des ONG du PCI et dans le contexte de collaborations transnationales sur les éléments et la sauvegarde du PCI, etc. Vous pouvez partager ici des exemples de mise en réseau internationale sur le PCI entre divers acteurs (communautés ou groupes, ONG, experts, centres d'expertise et instituts de recherche...) en indiquant qui est impliqué et comment la mise en réseau est encouragée et soutenue.

Pensez par exemple à la mise en réseau liée aux pratiques partagées du PCI telles que les traditions comme le Nawrouz (Nawrouz, Novruz, Nowrouz, Nowrouz, Nawrouz, Nauryz, Nooruz, Nowruz, Navruz, Nevruz, Nowruz, Navruz), les murs en pierres sèches, la fauconnerie ou la calligraphie arabe.





La mise en réseau se fait également à l'occasion de réunions et de conférences internationales : En octobre 2023, le Persian Garden Institute for Living Heritage (PGILH) basé en Iran a réuni deux centres de catégorie 2 (le Centre du PCI de Téhéran en Iran et l'ICHCAP en République de Corée) pour coorganiser une réunion d'experts à Ispahan sur le renforcement de la résilience au changement climatique et le rôle des ONG dans ce domaine. Au cours de cette réunion, les représentants de six ONG (cinq accréditées à la Convention de 2003) de la région de l'Asie centrale et occidentale ont présenté des études de cas.

La Traditional Arts Association, une ONG accréditée basée en Turquie, a organisé une réunion à Istanbul en octobre 2024 au cours de laquelle des représentants de 12 ONG accréditées de toutes les régions géographiques de l'UNESCO ont présenté des documents et partagé leurs expériences. Cette réunion a été une occasion inestimable d'apprentissage entre pairs et de partage d'expériences.

#### Plus d'informations

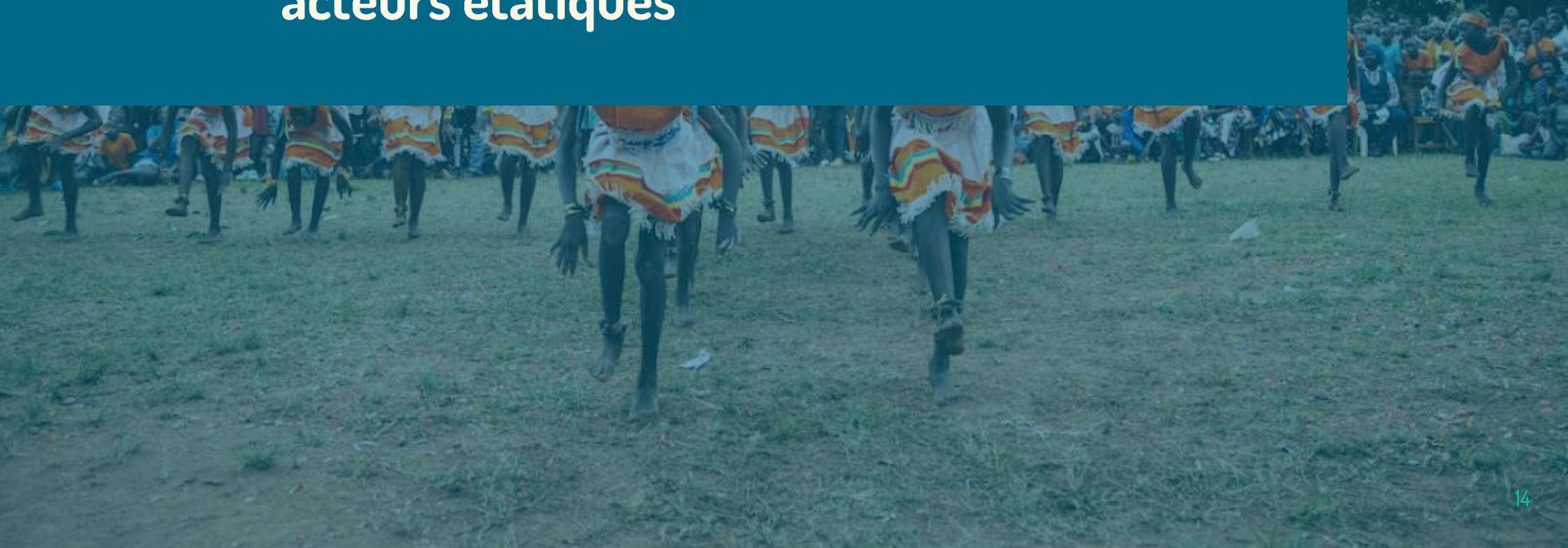
<https://ich.unesco.org/en/news/category-2-centres-in-asia-call-attention-to-links-between-living-heritage-and-climate-change-13499>



<https://kulturyolufestivali.com/en-us/new-approaches-to-safeguarding-living-heritage-and-the-2003-unesco-intangible-cultural-heritage-convention-an-international-forum-of-ngos-istanbul>

# 3

## Les ONG agissent en partenariat avec les acteurs étatiques



Un troisième type d'interaction entre les États et les ONG est **une forme de coopération plus mutuelle entre les acteurs de l'État (autorités gouvernementales, institutions culturelles de l'État, etc) et les ONG dans laquelle ils sont partenaires.**

Dans ces cas, nous voyons les acteurs étatiques jouer un rôle plus central et travailler aux côtés des ONG, en profitant généralement des avantages du partage de diverses compétences et de la valeur ajoutée que cela peut apporter.

**Voici quelques exemples de facteurs d'évaluation pouvant entrer dans cette catégorie:**

**FA 4.1**, qui vise à impliquer les praticiens et les porteurs dans la conception et le développement de programmes éducatifs liés au PCI et/ou dans la présentation et la transmission actives de leur patrimoine.

La mention des “praticiens” et des “détenteurs” suggère que les ONG sont susceptibles de jouer un rôle important dans ces activités : elles servent souvent de pont entre les acteurs étatiques et les porteurs, travaillant généralement directement avec eux dans la conception et le développement de ces programmes et dans les actions de présentation et de transmission. En outre, les ONG travaillent également en partenariat avec des musées, des centres culturels, des écoles et d'autres institutions soutenues par l'État. Elles peuvent aussi jouer un rôle clé dans la réalisation de la “participation inclusive” dont il est question ici, car elles occupent souvent une position privilégiée par rapport aux détenteurs du PCI et aux autres praticiens, ce qui leur permet de veiller à ce que ces activités soient réellement inclusives.



Home-workshop of Pasto Varnish mopa-mopa, Zambrano family. Pasto, Nariño, Colombia, 2023. © Giovany Arteaga Montes

## FA 4.1 EXEMPLE

### Colombie

L'ONG accréditée Fondation Mundo Espiral a réalisé un projet de renforcement des capacités et des conditions d'apprentissage et de transmission des initiatives **menées par les porteurs et les praticiens du vernis de Pasto mopa-mopa pour garantir la sauvegarde de l'élément**. Ce projet a été réalisé au cours de la période 2022-2024, avec l'assistance internationale de l'UNESCO et la coopération du ministère de la Culture, des Arts et de la Connaissance de Colombie, et l'aide du secrétaire à la Culture de Pasto.

Dans le cadre de cette stratégie, 55 praticiens ont participé au **développement d'ateliers et à l'application d'outils pratiques pour la structuration de programmes d'éducation et de transmission** dans des ateliers et des espaces traditionnels de récolte de la matière première mopa-mopa, de travail du bois et de vernissage décoratif. Un programme pilote pour un modèle d'apprentissage des connaissances et des techniques de l'élément a ainsi été mis en œuvre, dans lequel chaque praticien a travaillé avec un apprenti dans le cadre d'un projet de transmission individuel appliqué.

Plus d'informations

<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-01327>



**FA 9.3**, qui fait à nouveau référence aux « praticiens et les détenteurs du PCI », concerne leur participation à la gestion, à la mise en œuvre et à la diffusion des résultats de la recherche et des études, ainsi que la garantie de leur « consentement libre, préalable, durable et éclairé » à ces actions.

Aux côtés des institutions scientifiques gouvernementales et privées, les ONG représentent l'un des autres acteurs qui entreprennent couramment des recherches et des études sur le PCI et, surtout, elles associent souvent les porteurs du PCI à ces travaux en tant que partenaires, d'une manière qui garantisse leur consentement pleinement éclairé.

### FA 9.3 EXEMPLE - LA ERIGAIE FONDATION

#### Colombie

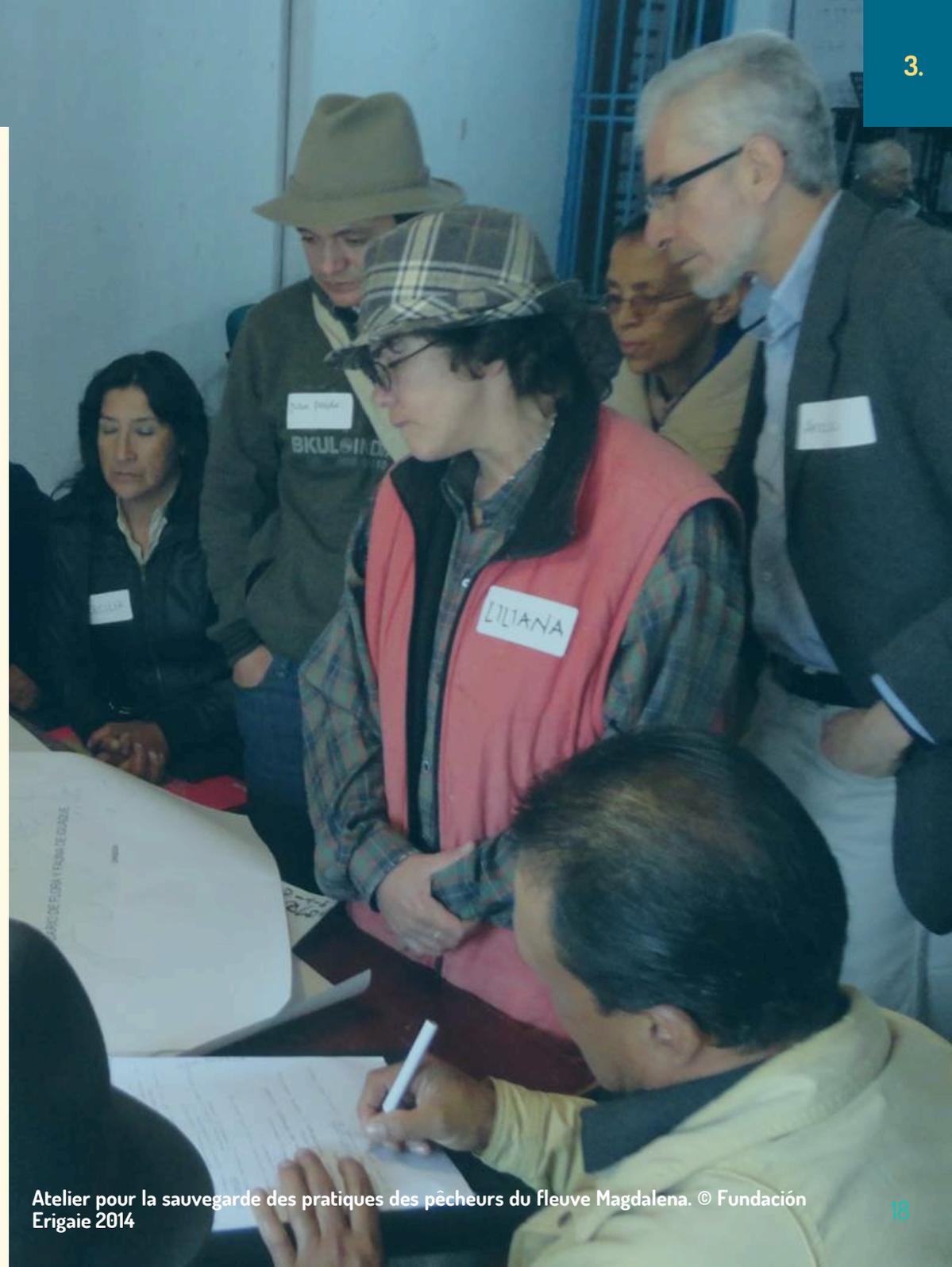
Depuis 1991, la Fondation Erigaie (Colombie) a ouvert plusieurs lignes de travail qui concernent le patrimoine vivant. Son travail est basé sur une stratégie principale : considérer la recherche comme un outil de développement, de dialogue et de transfert de connaissances, et comme un instrument de **médiation entre les sphères officielles, académiques et communautaires**.

L'ONG a adopté **une approche interdisciplinaire et participative** pour aider les communautés locales à récupérer et à utiliser leurs connaissances traditionnelles pour la gestion de l'environnement. Elle a soutenu le ministère colombien de la culture et d'autres institutions gouvernementales dans plusieurs projets impliquant une approche de recherche communautaire pour la planification et la mise en œuvre d'activités de sauvegarde. Cette approche a été utilisée, entre autres, pour la préparation des dossiers de candidature aux listes de l'UNESCO et des plans de sauvegarde.



Plus d'informations

<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00665>



# 4

## Les ONG agissant en tant qu'acteurs indépendants



## 4. Les ONG agissant en tant qu'acteurs indépendants

Bien entendu, il existe de nombreuses situations dans lesquelles les activités des ONG sont menées en totale indépendance des acteurs étatiques. Certaines d'entre elles peuvent accessoirement refléter les buts et objectifs de la Convention de 2003, comme les efforts dans le domaine du développement social inclusif. En même temps, certaines ONG travaillent consciemment dans le cadre de la sauvegarde du PCI.

Il existe donc des facteurs d'évaluation auxquels il est plus facile de répondre en citant les activités de ces ONG.

**FA 21.2** est un cas clair qui concerne la participation des ONG et d'autres acteurs de la société civile à la sauvegarde du PCI en général ainsi qu'à des éléments spécifiques du PCI.

Il relève de l'indicateur 21, qui mesure la progression de l'engagement des parties prenantes en faveur de la sauvegarde du PCI, et bénéficie donc clairement de preuves d'activités entreprises par les ONG et d'autres acteurs de la société civile.

## FA 21.2 EXEMPLE - COORDINATORA DE COLLES CASTELLERES DE CATALUNYA & WORLD MARTIAL ARTS UNION

### Plusieurs pays

Dans la plupart des pays, il existe de nombreux exemples d'organisations non gouvernementales engagées – de par leurs motivations et leurs missions propres – dans la **sauvegarde d'éléments spécifiques du PCI**. Par exemple, la Coordinadora de Colles Castelleres de Catalunya sur les pratiques de tours humaines dans la région de Catalogne (Espagne), ou l'association Camará Capoeira au Brésil pour le sport traditionnel de la capoeira.

Un autre segment d'ONG se mobile par son engagement dans **la sauvegarde du patrimoine vivant dans un sens plus large: il peut s'agir d'une zone géographique plus vaste ou d'un PCI lié à une communauté ethnoculturelle particulière**. Il peut aussi s'agir d'ONG thématiques qui travaillent sur un thème du PCI dans plusieurs pays, par exemple sur la musique traditionnelle, les arts martiaux, les pratiques traditionnelles en matière de masques, la fabrication de dentelles, les sports et les jeux traditionnels. On peut prendre en exemple l'Union mondiale des arts martiaux, basée en République de Corée qui compte 66 organisations membres dans 46 pays, et l'ASAMA – l'Association pour la sauvegarde des masques, basée au Burkina Faso.

#### Plus d'informations

<https://www.womau.org/>      <https://castellscat.cat/ca>  
<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00785>



Pour avoir une idée du large éventail d'approches possibles et existantes des ONG, vous pouvez facilement consulter la liste des ONG accréditées dans le cadre de la convention de 2003.

<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00665>

**FA 16.1** est un autre facteur qui impliquera souvent les activités des ONG, car il s'agit de savoir si les plans et les programmes de sauvegarde du PCI incluent tous les secteurs et toutes les couches de la société. Il fait référence en particulier aux peuples autochtones, aux groupes aux identités ethniques différentes, aux migrants, aux immigrants et aux réfugiés, aux personnes d'âges variés, aux personnes de sexe différent, aux personnes handicapées et aux membres de groupes vulnérables.

Bien que, bien entendu, les institutions gouvernementales puissent également avoir des programmes qui impliquent certains de ces groupes sociaux, une grande partie du travail qui les concerne est menée par les ONG.



## AF 16.1 EXEMPLE - ART FOR REFUGEES

### Transnational

De nombreuses ONG s'efforcent de promouvoir l'inclusion en général dans leurs activités. Certaines ONG travaillent sur l'inclusion de groupes spécifiques: par exemple, l'Association Île du Monde vise **la sauvegarde intégrale des cultures locales et translocales**, notamment dans des contextes urbains multiculturels, dans le but de construire une **société interculturelle**.

Ou encore, l'ONG Art for Refugees in Transition qui aide à reconstruire l'identité individuelle et communautaire des réfugiés du monde entier, en s'appuyant sur leur patrimoine vivant et les formes d'art indigène. Un autre exemple est celui de la Coalition ouest-africaine pour les droits des peuples autochtones (WACIPR), qui défend les connaissances traditionnelles et le patrimoine vivant de plus de 147 **communautés autochtones** qu'elle représente.

#### Plus d'informations

<https://iledumonde.org/>  
<https://www.artforrefugees.org/>  
<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00593>



**FA 10.3** demande si les résultats de la recherche, de la documentation et d'autres études sur le PCI sont utilisés pour améliorer la protection, ce qui est souvent le cas des recherches et des études menées par les ONG.

**FA 18.2** concerne l'existence et la mise en œuvre d'activités ou de programmes spécifiquement conçus pour le PCI en coopération entre les différentes parties prenantes du PCI et les médias, y compris les activités de renforcement des capacités. Là encore, il est assez facile d'envisager qu'une ONG soit l'un des acteurs coopérants dans un tel scénario.

### FA 10.3 EXEMPLE - #HERITAGE ALIVE JOURNAL

#### #HeritageAlive

Plusieurs pays

De nombreuses organisations non gouvernementales travaillent à la recherche et à la documentation en vue de sauvegarder le patrimoine vivant dans leur pays d'origine. En parcourant la liste des **ONG accréditées** sur le site web de l'UNESCO, on constate que la plupart d'entre elles indiquent que la documentation et la recherche font partie de leurs mesures de sauvegarde. Le journal en ligne #Heritage Alive publié par le Forum des ONG du PCI, qui partage les expériences en matière de sauvegarde, en est une belle illustration. Le journal comprend déjà des sujets tels que les contes, les habitudes alimentaires traditionnelles, la fabrication d'instruments de musique et la médecine traditionnelle.

Par exemple, les résultats de la recherche, de l'histoire orale et de la documentation des ONG **sur la médecine traditionnelle et l'herboristerie** à Curaçao, en Ouganda, au Viêt Nam ou en Corée ont contribué à sécuriser les connaissances traditionnelles. De même, les recherches sur l'artisanat menées par les ONG sont souvent cruciales pour la sauvegarde de l'artisanat dans nos sociétés en évolution rapide.

Plus d'informations

<https://www.ichngoforum.org/heritage-alive/>  
<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos>



## FA 18.2 EXEMPLE - L'ASSOCIATION EUROPÉENNE DES FESTIVALS DE FOLKLORE

### Bulgarie & Europe

L'Association européenne des festivals de folklore (EAFF) en Bulgarie travaille principalement par le biais des festivals "Euro Folk" et de la chaîne de télévision mondiale sur Internet appelée "Euro FolkTV". La principale caractéristique des festivals est le tournage de tous les spectacles à l'aide d'équipements de télévision professionnels, ainsi que la création de divers produits audio et télévisuels. À ce jour, 6 000 groupes et plus de 120 000 participants ont pris part aux festivals "Euro Folk".

Pour cet indicateur, l'EAFF travaille en coopération avec des chaînes de télévision bulgares et européennes, ainsi qu'avec des ensembles folkloriques, des groupes, des municipalités, des centres communautaires, des écoles et d'autres organisations d'activités culturelles, jouant ainsi le rôle d'une sorte de courtier culturel. Une liste exhaustive des partenaires médiatiques est disponible sur le site web de l'EAFF.



Plus d'informations

<https://eaff.eu/en/media/partners>

## AF 18.2 EXAMPLE - INDIGENOUS MEDIA FOUNDATION

Népal

Gérée par une organisation à but non lucratif, l'Indigenous Media Foundation, est la première télévision communautaire du Népal fondée par des journalistes appartenant à diverses communautés indigènes.

La chaîne est accessible dans tout le Népal grâce à un réseau câblé en fibre optique et dans le monde entier grâce à des applications mobiles, un site web et des médias sociaux. Lancée à l'occasion de la Journée mondiale des peuples autochtones le 9 août 2016, cette chaîne diffusée 24 heures sur 24 est une source d'informations, avec des programmes éducatifs, culturels et informatifs sur les problèmes des communautés autochtones dans leur propre langue.

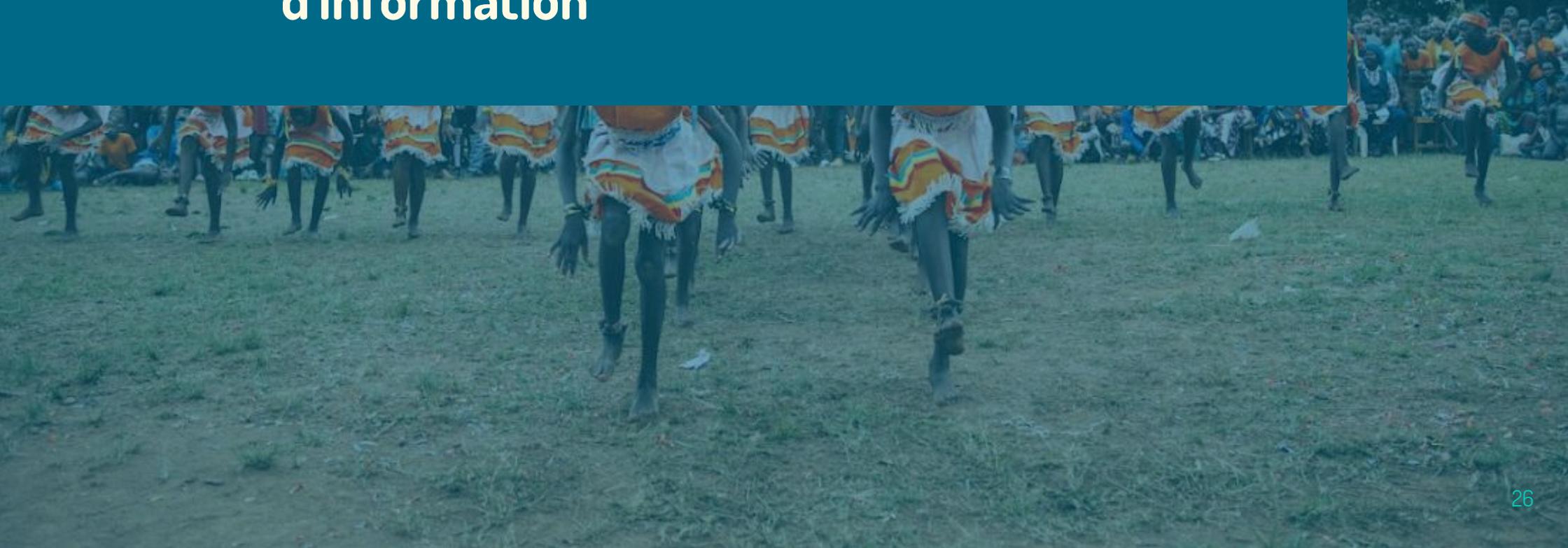


EUROPEAN ASSOCIATION  
OF FOLKLORE FESTIVALS

UNESCO  
ICH advisor

# 5

**Les ONG sont avant tout une source d'information**



## 5. Les ONG sont avant tout une source d'information

Enfin, les ONG constitueront une riche source d'informations pour le travail sur le CGR et les rapports périodiques. Les ONG peuvent être des dépositaires d'informations et de données pertinentes qui ne sont peut-être pas disponibles ailleurs.

### Par exemple:

**L'indicateur 15** concerne la mesure dans laquelle l'importance du PCI et sa sauvegarde sont reconnues par la société dans son ensemble et par les détenteurs du patrimoine. Cela nécessite un ensemble d'informations qui peuvent être difficiles d'accès pour les acteurs étatiques.

**FA 15.1** pose la question de savoir si les détenteurs/porteurs utilisent leur PCI pour leur bien-être, y compris dans le contexte de programmes de développement durable. Les ONG qui travaillent avec eux sur une variété de programmes sociaux et économiques peuvent aider à fournir cette information. Il est important de noter qu'il ne s'agit pas nécessairement d'ONG spécialisées dans la culture ou le patrimoine culturel.

### FA.15 EXEMPLE - LA FONDATION POUR LA PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DE MONGOLIE

Mongolie

La Fondation pour la protection du patrimoine naturel et culturel de Mongolie a appliqué ses travaux de recherche à la sauvegarde du PCI. Un exemple clair est le domaine de l'élevage traditionnel, qu'elle a identifié comme un paradigme important pour le développement social et économique. Le mode de vie des communautés pratiquant l'élevage nomade est durable (sauf en cas de catastrophe naturelle, comme une neige abondante ou une sécheresse) et les bergers peuvent **répondre à leurs besoins grâce à leur bétail sans dépendre du marché.**

En réponse à cette recherche, le gouvernement a lancé des politiques spéciales pour améliorer les moyens de subsistance des éleveurs nomades et la Fondation travaille également sur des programmes et des mesures connexes pour sauvegarder ce PCI, en particulier avec les jeunes.

Plus d'informations

<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00662>



**FA 16.2** concerne la promotion et le développement du respect de soi et du respect mutuel entre les détenteurs de PCI par le biais de plans et de programmes de sauvegarde du PCI (à la fois en général et dans des éléments spécifiques), ce qui est, une fois encore, une question difficile pour les organismes d'État qui doivent trouver des informations à ce sujet.

### AF 16.2 EXAMPLE - AIGINE CRC & CHINA FOLKLORE SOCIETY

#### Kirghizistan et Chine

Aigine CRC au Kirghizistan a utilisé la tradition épique où les personnages féminins, comme l'épouse de Manas, sont présentés comme forts et respectés pour remettre en question la misogynie et la violence domestique contemporaines. Ils travaillent avec les conteurs d'épopées, sans imposer de point de vue extérieur, mais en utilisant ce qui se trouve déjà dans la tradition, pour montrer que **le respect des femmes fait partie de leur héritage**.

La China Folklore Society (CFS) est une grande ONG chinoise qui compte plus de 3 000 membres, tous experts en sciences sociales et humaines. Elle mène des activités de recherche et de documentation sur un certain nombre d'éléments du PCI. Ce travail a favorisé la **visibilité des éléments des minorités ethniques**, tels que les légendes épiques orales du sud-ouest de la Chine et de la Mongolie, et a encouragé la politique gouvernementale à les inclure dans la sauvegarde. Il a en outre contribué à la préparation des dossiers de nomination sur les listes internationales de la Convention.



<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-01057>

Plus d'informations

<https://ich.unesco.org/en/accredited-ngos/accredited-ong-00421>





## Note d'information

Contributions et collaboration des ONG à la mise en œuvre du cadre global de résultats (CGR) et à l'établissement des rapports périodiques par les États parties

Préparé par le groupe de travail sur les politiques et le développement juridique, Forum des ONG du PCI

PUBLIÉ EN 2024

[www.ichngoforum.org](http://www.ichngoforum.org)